



Le 24 juin, tous ensemble pour la réintégration de Jean Michel Dieudonné ...

A l'issue d'une lutte exemplaire contre la Réforme Ferroviaire, la direction de la SNCF a voulu faire payer chèrement aux cheminots leur engagement dans le conflit !

Suite à un mouvement de grève en soutien à un camarade menacé de radiation en région parisienne, un « incident » s'est produit à la gare de l'Est.

La Direction de la SNCF a saisi l'occasion pour tenter une procédure visant à la radiation des cadres (licenciement) de notre camarade Jean Michel Dieudonné.

Jean Michel a été radié des cadres le 16 novembre 2018.

Fort de son bon droit, la justice ayant classée la plainte de la SNCF « sans suite », avec le soutien des structures de la CGT (Confédération, Fédération des cheminots, UD 54, UL de Nancy), de son Syndicat des cheminots de Nancy et de son Comité de Soutien, Jean Michel a assigné la SNCF en référé devant le Conseil de Prud'homme de Nancy afin d'obtenir sa réintégration.

L'audience pour la réintégration de Jean Michel se déroulera le 24 juin prochain à la Cité Judiciaire de Nancy et l'Union Départementale CGT de Meurthe & Moselle, l'Union Locale de Nancy et le Syndicat CGT des Cheminots de Nancy appellent à la mobilisation.

Le 24 juin, tous ensemble imposons la réintégration de Jean Michel, faisons la démonstration que lorsque l'on attaque un camarade de la CGT, c'est toute la CGT qui est attaquée.

L'UD CGT 54, l'UL CGT de Nancy, le Syndicat CGT des Cheminots de Nancy appellent l'ensemble des syndicats du département à se mobiliser en envoyant des délégations, le 24 juin prochain à partir de 13h30 devant la Cité Judiciaire de Nancy (Rue du Général Fabvier à Nancy).